

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

---

**Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités**

**Arrêté du 15 septembre 2022**

**Portant retrait de l'agrément d'une psychologue dans le cadre de la certification des conducteurs de trains et des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET2223988A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion du territoire, en date du 15 septembre 2022, l'agrément accordé par arrêté du 17 juin 2021 portant délivrance de l'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains, au titre de psychologue à madame Maïva Lecordier, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité, cesse d'être valable à compter de la publication du présent arrêté.